

# ORGANISATION MONDIALE

WT/MIN(99)/ST/37

1er décembre 1999

## DU COMMERCE

(99-5247)

---

CONFÉRENCE MINISTÉRIELLE

Original: espagnol

Troisième session

Seattle, 30 novembre - 3 décembre 1999

### COSTA RICA

#### Déclaration de M. Samuel Guzowski Ministre du commerce extérieur

Nous savons que les négociations qui ont eu lieu à Genève avant cette Conférence n'ont pas été faciles et que nous n'avons pas encore un texte de Déclaration ministérielle qui puisse être accepté. Cependant, nous sommes persuadés que les heures de travail qui nous restent d'ici à la fin de la semaine nous permettront de parvenir à un consensus sur les travaux futurs de l'OMC.

Le Costa Rica reconnaît que la libéralisation du commerce contribue d'une manière décisive à la croissance économique et partant à l'élévation du niveau de vie des populations. C'est pourquoi nous avons fondé de grandes espérances sur les décisions de cette Conférence. Les cinq années d'existence de l'OMC ont confirmé l'énorme valeur du système commercial multilatéral. Nous croyons cependant qu'il faut pour l'heure donner un nouvel élan à la tâche inachevée qu'est la libéralisation du commerce. Ce pas décisif doit être le lancement immédiat d'un nouveau cycle de négociations commerciales multilatérales.

Ce nouveau cycle de négociations devra avoir pour objectif fondamental de renforcer le système commercial multilatéral. Pour atteindre cet objectif, nous ne devons pas céder aujourd'hui aux pressions isolées visant à entraver notre action; ce sont les besoins de la grande majorité de nos populations qui nous persuadent de ne pas laisser passer cette occasion cruciale de continuer à progresser sur la voie du renforcement des règles du système commercial multilatéral.

Le Costa Rica considère que le nouveau cycle doit prendre la forme d'une négociation de vaste portée, équilibrée et régie par le principe de "l'engagement unique". Je vais passer en revue certains des domaines de cette négociation auxquels nous attachons plus d'importance.

Nous estimons que l'agriculture devra recevoir la plus grande attention dans le programme des négociations. Ce secteur du commerce a été marginalisé pendant de nombreuses années et, encore aujourd'hui, les produits agricoles ne sont pas soumis aux mêmes règles que les autres produits, ce à quoi il faut remédier lors de ces négociations. L'agriculture est affectée par de grandes distorsions, par des mesures de soutien interne et des subventions à l'exportation qui provoquent de graves déséquilibres dans les cours mondiaux des produits agricoles, pénalisant tout particulièrement les producteurs efficaces des pays en développement. Le Costa Rica ne peut accepter que, malgré les déséquilibres connus dans ce secteur, quelques Membres s'opposent à l'élimination des mesures faussant les échanges et essayent de chercher aujourd'hui de nouveaux arguments pour justifier la perpétuation de ces pratiques, qui creusent l'écart entre pays développés et pays en développement.

Notre objectif lors des prochaines négociations sera d'obtenir que les produits agricoles fassent l'objet d'un traitement similaire à celui qui s'applique aux produits industriels, grâce à leur incorporation définitive dans le cadre des règles de cette organisation et que soit établi un système de commerce agricole équitable et orienté vers le marché.

Le Costa Rica accorde aussi de l'importance à certains problèmes qui ont été signalés parmi les "questions de mise en œuvre des accords" et reconnaît la nécessité d'y apporter une solution. Cependant, nous pensons que pour ce faire il faut respecter l'application des engagements contractés lors du Cycle d'Uruguay. Nous estimons que ces ajustements ne devraient pas être traités comme de simples problèmes d'application lorsqu'ils supposent une modification du délicat équilibre des droits et obligations instauré à Marrakech. C'est par conséquent dans le cadre du nouveau cycle de négociations qu'il faut chercher la solution à ces problèmes, par la modification des accords pertinents. C'est dans cette perspective que le Costa Rica appuie l'idée d'une révision de l'Accord antidumping, parce que nous estimons qu'il est nécessaire d'éviter que certains pays puissent utiliser ces mesures à des fins protectionnistes.

Le règlement des différends est probablement l'un des domaines d'activité les plus importants de l'OMC, car c'est lui qui garantit véritablement la prévisibilité et la sécurité des relations commerciales internationales. Si ce système, régi par le Mémoire d'accord sur le règlement des différends, a fonctionné de manière satisfaisante pendant cinq ans, l'expérience d'un nombre important de groupes spéciaux et de l'Organe d'appel nous a amenés à conclure qu'il pourrait mieux fonctionner à certains égards. C'est pourquoi il a été jugé nécessaire d'apporter une série de modifications aux règles et procédures de ce mécanisme. Le Costa Rica a collaboré tout au long de l'année aux travaux de révision du Mémoire d'accord sous la conduite de l'Organe de règlement des différends. Nous sommes convaincus que les résultats obtenus jusqu'à présent dans ce cadre renforceront les règles du mécanisme de règlement des différends de l'OMC et le doteront de meilleurs instruments; c'est pourquoi le Costa Rica a participé activement à l'élaboration du texte qui rassemble les résultats de la révision.

À la Conférence ministérielle de Singapour nous avons fixé des mandats qui ont permis un travail fructueux dans divers domaines ayant un rapport avec le commerce. Le Costa Rica estime que ce travail permet d'inclure quelques-uns de ces domaines dans les négociations qui vont s'ouvrir. Mon gouvernement espère en particulier que ces négociations aboutiront à l'incorporation dans le cadre de l'OMC de règles multilatérales régissant l'investissement. Nous estimons indéniable le lien entre les investissements et le développement de la capacité d'exportation, l'amélioration de la compétitivité des pays, la création d'emplois et le transfert de technologie. C'est pourquoi il nous paraît absolument nécessaire d'élaborer un cadre de règles fondamentales concernant les investissements, lequel à notre avis devrait être fondé sur le principe de non-discrimination et garantir un environnement plus stable et plus prévisible dans ce domaine.

De même, nous préconisons l'inclusion du thème de la facilitation des échanges dans les prochaines négociations. Nous pensons que l'établissement d'un ensemble de disciplines et de dispositions tendant à simplifier les procédures douanières contribuera au développement et à la participation de tous les pays, en particulier les pays en développement, au commerce international. Nous avons accueilli avec satisfaction les propositions de pays développés concernant la mise en place de programmes d'assistance et de coopération technique pour les pays en développement dans ce domaine.

Le Costa Rica souhaite qu'aboutissent au plus vite les négociations relatives à l'Accord sur les technologies de l'information appelé ATI II, si possible au cours de cette Conférence ministérielle.

Mon gouvernement est également favorable au maintien de la pratique actuelle consistant à ne pas imposer de droits de douane sur les transmissions électroniques, ainsi qu'au programme de travail concernant le commerce électronique.

Le Costa Rica souhaite la réouverture de négociations dans différents domaines d'activité de l'OMC. Au moment d'évaluer les nouveaux thèmes, le critère qui nous a guidés s'agissant de leur incorporation aux négociations a été le suivant: contribueront-ils à la libéralisation du commerce?

C'est ce même critère qui nous conduit à rejeter l'intégration de thèmes qui ne contribuent pas à la libéralisation du commerce ou mettent celle-ci en danger.

Le Costa Rica s'inquiète de voir certains Membres demander l'inclusion de thèmes qui n'ont pas un rapport direct avec le commerce et qui peuvent ouvrir la porte à de nouvelles formes de protectionnismes, comme c'est le cas de la question commerce et environnement. La protection de l'environnement a été et sera toujours une question prioritaire pour notre pays, mais elle doit se faire dans le cadre des accords internationaux appropriés et non par son incorporation dans les disciplines de l'OMC, car on risquerait de détourner l'attention de la communauté internationale des véritables solutions à apporter aux graves problèmes environnementaux et de voir proliférer les mesures commerciales punitives.

En ce qui concerne les droits des travailleurs, nous devons dire que le Costa Rica s'est doté il y a plus d'un demi-siècle d'une législation moderne dans ce domaine qui garantit le respect de ces droits, et qu'il a participé activement aux travaux de l'Organisation internationale du travail (OIT). Le Costa Rica estime que c'est dans cette organisation qu'il faut continuer à s'occuper de ce thème et non à l'OMC, car ce n'est pas une question commerciale et elle risque d'être utilisée à des fins protectionnistes. La Déclaration ministérielle de Singapour a établi clairement les principes généraux qui guident le traitement de cette question en indiquant que l'Organisation internationale du travail est l'instance appropriée en la matière. Nous ne pensons pas qu'il soit nécessaire par conséquent d'ajouter de nouvelles réflexions à ce qui a été convenu à Singapour à ce sujet.

L'autre question qui nous préoccupe beaucoup concerne les propositions relatives à la transparence du fonctionnement de l'OMC. Mon gouvernement préconise et continuera de préconiser la transparence de l'Organisation mais il ne juge pas opportun de vouloir en modifier la nature intergouvernementale. L'OMC fonctionne déjà de manière transparente et tous les gouvernements, même ceux des petits pays, ont la possibilité de se faire entendre, d'être entendus, de participer à la prise de toutes les décisions et même de faire en sorte que leurs droits soient respectés dans le cadre du mécanisme de règlement des différends. L'OMC a quant à elle facilité l'accès du public aux documents, y compris via un site Internet, distribué de nombreuses publications et s'est dotée d'une Division de l'information et des relations avec les médias dynamiques. Nous pensons par conséquent que l'OMC fait ce qu'il faut en matière de transparence.

Dans un autre ordre d'idée, je souhaiterais exprimer notre satisfaction devant le nombre important de pays qui ont accédé récemment à l'OMC et ceux qui sont sur le point d'y accéder. Nous sommes persuadés que les négociations engagées avec ces pays aboutiront rapidement à leur accession. Nous nous félicitons des progrès accomplis par la République populaire de Chine dans son processus d'accession, en particulier de la récente conclusion des négociations bilatérales avec les États-Unis. Nous espérons que les négociations bilatérales avec les autres Membres aboutiront bientôt et que la Chine pourra entrer à l'OMC dans un avenir proche. Nous sommes également heureux de constater que le Taipei chinois (Taiwan) a considérablement progressé dans son processus d'accession et achevé toutes ses négociations bilatérales; nous espérons qu'il pourra très bientôt devenir Membre de l'OMC.

Enfin, je voudrais saisir cette occasion pour réaffirmer l'attachement du gouvernement costaricien au système commercial multilatéral et sa ferme volonté de contribuer au lancement d'un nouveau cycle de négociations multilatérales avant la fin de la présente Conférence.

Je voudrais au nom de mon gouvernement remercier la Présidente de la Conférence ministérielle, Mme Charlene Barshefsky ainsi que le gouvernement des États-Unis. Je souhaite également exprimer notre gratitude à M. Mike Moore, Directeur général de l'OMC, et au Secrétariat de cette Organisation, ainsi qu'à M. Ali Said Mchumo, Président du Conseil général, pour les efforts qu'ils ont déployés en vue de cette Conférence.

---